

Travaux de la Chambre

LES TRANSPORTS

LA POSSIBILITÉ DE DÉDOMMAGEMENT DES CAMIONNEURS
LÉSÉS PAR LE BLOCAGE DU TARIF-MARCHANDISES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a décidé de verser une indemnité aux camionneurs par suite du blocage du tarif-marchandises? J'ai posé une question au ministre à ce sujet le 23 mai et il m'a répondu que le cabinet allait être saisi du problème. Le 4 juin, il a dit à la Chambre que la question serait soumise au comité compétent. Peut-il dire maintenant quelle décision a été prise à ce sujet?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Mes prévisions d'alors se réalisent.

M. Mazankowski: Le ministre peut-il assurer à la Chambre que la question sera réglée avant qu'il quitte le ministère des Transports; sauf erreur, son départ est imminent—il doit partir avant la fin de l'été?

M. Marchand (Langelier): Pour ma part, je l'espère.

Des voix: Oh, oh!

M. Dinsdale: Qu'espérez-vous donc au juste?

* * *

L'AGRICULTURE

LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES À PERCEVOIR DES
PRODUCTEURS DE LAIT INDUSTRIEL—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture ou à son secrétaire parlementaire. Elle porte sur les frais supplémentaires que l'on compte imposer aux producteurs laitiers pour toute les livraisons de lait industriel à compter du 1^{er} juillet. Le gouvernement compte-t-il faire supporter aux producteurs laitiers les déficits dus à l'inefficacité des méthodes de commercialisation du lait en poudre mises en œuvre par le gouvernement?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre suppléant de l'Agriculture): Je tiens la question pour préavis, monsieur l'Orateur.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Puis-je demander au leader du gouvernement ce qu'il a prévu pour les travaux de cette partie de la session, et s'il a l'intention de présenter l'intéressante motion qui figure à son nom au *Feuilleton*?

[M. Marchand (Langelier).]

M. Sharp: Le gouvernement est disposé à siéger tant que le bill C-66 n'aura pas franchi toutes les étapes. Tous les côtés sont d'accord en général, je pense, pour estimer qu'il faudrait nous autoriser à effectuer les remboursements avant l'ajournement.

M. Baldwin: Vous l'êtes déjà!

M. Sharp: L'autre article de l'ordre du jour que nous aimerions voir avancer est le bill C-2. Toutefois, le gouvernement serait disposé à ne pas poursuivre le débat s'il était possible de s'entendre sur la suite à donner à ce bill après la rentrée du 14 octobre.

Une voix: Rien à faire!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est exactement ce que nous refusons.

M. Baldwin: Pour reprendre mon rôle habituel de médiateur, pourrais-je poser une question directe au leader gouvernemental à cet égard, étant donné qu'il y a encore 18 amendements au bill C-2 à l'étape du rapport, qu'une fois la Chambre saisie de ces amendements leurs auteurs en sont déssaisis, et que ce débat va prendre un certain temps. Certaines tractations se déroulent actuellement qui pourraient encore exiger certaines avances de la part du gouvernement comme de l'opposition; mais je tiens à être bien compris, et je poserai donc carrément la question au leader gouvernemental: ne voit-il pas que le bill C-66 se trouve actuellement en situation délicate, c'est-à-dire qu'il va falloir plusieurs actes de consentement et d'acquiescement unanime pour que son examen puisse se terminer d'ici demain, ce qui ne semble pas déraisonnable à certains d'entre nous...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

M. Baldwin: ... pourvu que le NPD, qui a découvert cette mesure il n'y a pas longtemps, soit d'accord.

Des voix: Oh, oh!

● (1530)

M. Baldwin: Il est parfaitement possible d'en terminer avec cette mesure demain soir sans que nous ayons à réduire la vigueur de notre attaque contre cette mesure inique. Mais il faudrait bien se mettre d'accord sur le fait que nous ne reviendrons pas discuter du bill C-2 la semaine prochaine. Telle est la situation et je la soumetts au leader du gouvernement à la Chambre de façon assez catégorique en disant que nous sommes prêts à travailler ensemble à préserver notre droit d'apporter certaines modifications au bill C-2 et que nous travaillerons avec le gouvernement en ce sens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre pour poser deux questions au leader du gouvernement à la Chambre. Le secrétaire parlementaire du ministre nous a déclaré aujourd'hui qu'il savait qu'une certaine taxe serait retirée car elle se heurtait à une opposition considérable; par conséquent, n'est-il pas logique de conclure, compte tenu de l'opposition massive au bill C-66, que le ministre va le retirer?

Des voix: Bravo!